

École et formation

Systeme scolaire

École obligatoire

Formation professionnelle de base / Écoles moyennes

Universités / Hautes écoles spécialisées

Reconnaissance des diplômes

Systeme scolaire

En Suisse, il est toujours possible d'apprendre quelque chose et de se développer sur le plan personnel. La formation professionnelle revêt une grande importance dans un métier. Si vous avez suivi une formation initiale, vous pouvez ensuite faire une formation continue ou étudier dans une haute école.

Mise en place / Compétences

En Suisse, on distingue trois niveaux de formation successifs:

- École obligatoire (Volksschule: Kindergarten, Primarschule und Sekundarstufe I)
- Formation professionnelle initiale ou école de culture générale (Sekundarstufe II)
- Hautes écoles spécialisées/universités et formation professionnelle supérieure (Tertiärstufe)

Le secteur public s'occupe de la formation: la Confédération, les cantons et les communes se répartissent les devoirs et les compétences. C'est pourquoi les écoles et le système scolaire peuvent différer d'un canton à l'autre.

École obligatoire

L'école obligatoire dure 11 ans dans le canton de Basel-Stadt. Les enfants doivent donc aller à l'école pendant 11 ans, dès l'âge de 4 ans. Si votre enfant ne peut pas aller à l'école, vous devez l'excuser. Si les enfants ne vont pas à l'école sans être excusés, les parents peuvent recevoir une amende.

Les enfants jusqu'à l'âge de 16 ans qui viennent d'emménager à Bâle ont le droit d'accéder à l'école obligatoire. Les jeunes de plus de 16 ans dans la même situation peuvent s'informer des autres possibilités auprès du centre d'information et d'orientation (CIO, Berufsinformationszentrum, BIZ). Le CIO renseigne les jeunes sur les métiers et les formations qui leur sont possibles.

Formation après l'école obligatoire

Après l'école obligatoire, les jeunes effectuent une formation. Beaucoup optent pour une formation professionnelle de base (apprentissage, Berufslehre). Celle-ci offre plus tard un accès à des formations professionnelles supérieures (höhere Berufsbildung). Pendant ou après leur apprentissage, les jeunes peuvent passer leur maturité professionnelle (Berufsmaturität). Celle-ci leur permet d'étudier plus tard une haute école spécialisée (Fachhochschule). Environ 20% des jeunes obtiennent leur maturité au gymnase (maturité gymnasiale, gymnasiale Maturität). Celle-ci leur permet d'étudier à l'université.

Bourses d'études

Des bourses d'études (Stipendien) permettent aux personnes ayant peu d'argent de suivre des études supérieures ou une formation professionnelle. Ces personnes reçoivent de l'argent pour une formation après l'école obligatoire. Même si vous venez d'un autre pays et habitez à Basel-Stadt, vous pouvez peut-être bénéficier d'une bourse d'études. Cela dépend de votre pays d'origine et de la durée de votre séjour en Suisse. Le Service des subsides de formation (Amt für Ausbildungsbeiträge) de l'administration cantonale vous fournira plus de détails.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselstadt.ch/fr/ecole-et-formation/systeme-scolaire

École obligatoire

L'école obligatoire offre aux enfants une formation de base. Elle leur permet de poursuivre des études. Les écoles publiques sont gratuites.

Inscrire un enfant

Les communes ou le canton sont responsables du fonctionnement des écoles publiques.

Pour inscrire votre enfant:

Inscription au jardin d'enfants ou à l'école primaire

- Pour les enfants à Basel-Stadt: écoles publiques de Basel-Stadt
- Pour les enfants à Riehen: école communale de Riehen
- Pour les enfants à Bettingen: école communale de Bettingen

Inscription à l'école secondaire:

- Écoles publiques de Basel-Stadt

Degrés d'enseignement

L'école obligatoire est constituée de trois niveaux consécutifs:

- Le jardin d'enfants (Kindergarten) dure 2 ans.
- L'école primaire (Primarschule) dure 6 ans. Votre enfant a besoin d'un accompagnement spécialisé ou a des capacités particulières? Dans ce cas, vous recevrez le soutien nécessaire.
- L'école secondaire (Sekundarstufe I) dure 3 ans. Il existe trois différents types de scolarité (A-Zug, E-Zug, P-Zug). La difficulté change en fonction du type de scolarité.
- L'allemand n'est pas la langue maternelle de votre enfant? Dans ce cas, un soutien particulier lui sera proposé à tous les niveaux.

Enseignement de la langue et de la culture d'origine (LCO)

En plus de l'école obligatoire, les enfants peuvent suivre des cours sur la langue et la culture d'origine (LCO, Heimatliche Sprache und Kultur, HSK). Ils apprennent la langue et peuvent mieux la comprendre, la parler, la lire et l'écrire. Ils en apprennent par exemple plus sur l'histoire, la géographie, les fêtes et les traditions de leur pays d'origine. Nous recommandons ces cours. Ils sont facultatifs et généralement payants.

Écoles publiques / privées

Les écoles publiques sont gratuites. Les garçons et les filles y suivent l'enseignement en commun. L'enseignement est confessionnellement neutre. La plupart des enfants et des jeunes (95%) suivent leur scolarité obligatoire dans une école publique. Il existe également des écoles privées. Si vous souhaitez envoyer votre enfant dans une école privée, vous devez payer les frais vous-même.

Droits et devoirs des parents

L'école doit vous informer de ce que votre enfant y fait et de ses performances. Vous aurez donc des entretiens avec le corps enseignant. L'école organise aussi des réunions de parents où le corps enseignant informe l'ensemble des parents d'une classe. Des sessions d'informations sur l'école ont également lieu. Si votre enfant va à l'école, vous devez participer à ces entretiens et événements. Vous êtes responsable de vous assurer que votre enfant va à l'école régulièrement.

Votre enfant devra peut-être manquer l'école, par exemple parce qu'il ou elle est malade. Dans ce cas, vous devez en informer l'école. Vous devez aussi vous assurer que votre enfant fait ses devoirs. Vous pouvez l'aider et lui demander ce qu'il ou elle a fait à l'école. Et vous pouvez contrôler régulièrement ses devoirs. Vous lui montrez ainsi votre intérêt.

Si vous ne connaissez encore pas bien le système éducatif suisse, vous pouvez participer à une session d'information. Certaines sont spécialement organisées pour les personnes qui viennent d'arriver en Suisse. Elles se tiennent souvent dans une autre langue que l'allemand.

Questions / Soutien

Si vous avez des questions concernant l'école, vous devriez toujours commencer par parler à l'enseignant ou à l'enseignante. Cette personne est aussi là pour vous si vous avez besoin de soutien. Peut-être a-t-elle l'impression que votre enfant a besoin de quelque chose. Ou peut-être a-t-elle une question concernant votre enfant. Dans ce cas, elle s'adressera d'abord à vous. La bonne collaboration entre les parents et le corps enseignant est essentielle.

Votre enfant a peut-être des problèmes psychologiques ou sociaux. Le service de psychologie scolaire (Schulpsychologischer Dienst) est là pour vous aider, vous et votre enfant. Cette aide est gratuite.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselstadt.ch/fr/ecole-et-formation/ecole-obligatoire

Formation professionnelle de base / Écoles moyennes

Après l'école obligatoire, la plupart des jeunes entament une formation professionnelle. Si vous souhaitez étudier dans une haute école, vous avez besoin d'une maturité. Vous pouvez l'obtenir dans une école moyenne ou dans le cadre d'une formation professionnelle.

Importance de la formation

Une bonne formation et un bon métier ont une grande importance en Suisse. De bons résultats à l'école obligatoire vous donnent plus de possibilités pour votre orientation professionnelle. Après l'école obligatoire, plusieurs voies s'ouvrent à vous pour vous préparer à la vie professionnelle (Sekundarstufe II). Avec une formation supplémentaire, vous trouverez plus facilement un bon emploi.

Vous avez des questions sur la formation initiale ou continue? Le service d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung) aide gratuitement les jeunes et les parents.

Formation professionnelle initiale

Après l'école obligatoire, la plupart des jeunes optent pour une formation professionnelle initiale (apprentissage, Berufslehre). Lors d'un apprentissage, vous travaillez dans une entreprise. Vous y apprenez les compétences pratiques nécessaires à la profession. En parallèle, vous suivez des cours à l'école professionnelle. Un apprentissage dure entre 2 et 4 ans et est possible pour plus de 250 métiers. Au cours des deux dernières années de l'école obligatoire, vous devez vous-même chercher une place d'apprentissage dans une entreprise. L'école vous y aide, mais vos parents doivent également vous aider. Le service d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung) propose aussi aux jeunes diverses offres et les conseille gratuitement. Pendant votre apprentissage, vous pouvez également passer une maturité professionnelle (Berufsmaturität). Celle-ci vous permet d'étudier dans une haute école spécialisée.

Écoles moyennes

Les écoles moyennes (Mittelschulen) préparent à étudier à l'université ou dans une haute école spécialisée (Fachhochschule). Dans les écoles moyennes, les élèves reçoivent une large formation de culture générale.

On distingue plusieurs écoles moyennes:

- Les écoles moyennes qui préparent à la maturité gymnasiale. Elles vous donnent accès à l'université. Mais vous pouvez aussi étudier dans une haute école spécialisée.
- Les écoles moyennes qui préparent à la maturité technique ou professionnelle. Elles vous permettent d'étudier dans une haute école spécialisée. Vous pourrez même étudier à l'université, mais devrez réussir un examen. Parfois, d'autres exigences s'appliquent également.

Offres passerelles

Vous avez entre 18 et 25 ans et vous emménagez dans le canton de Basel-Stadt après votre scolarité obligatoire? Dans ce cas, vous pouvez peut-être profiter d'une offre passerelle (Brückenangebot). L'objectif est de vous donner un bon départ dans la vie professionnelle. L'offre passerelle vous aider à trouver un stage ou une place d'apprentissage. L'idée vous intéresse? Dans ce cas, adressez-vous au centre pour les offres passerelles (Zentrum für Brückenangebote, ZBA).

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselstadt.ch/fr/ecole-et-formation/formation-professionnelle-de-base---gymnases

Universités / Hautes écoles spécialisées

On trouve en Suisse deux types de hautes écoles. Les universités et les hautes écoles spécialisées. On s'adresse directement aux écoles pour l'admission d'étudiants possédant un certificat étranger de fin d'études.

Systeme des hautes écoles

Parmi les hautes écoles suisses, on fait la différence entre les universités et les hautes écoles spécialisées (Fachhochschulen). Dans les hautes écoles, l'enseignement est orienté vers la pratique, dans les universités, il est plutôt théorique. Les deux types d'écoles ont la même valeur et sont conformes au système de Bologne. Elles se terminent par l'obtention d'un Bachelor ou d'un Master, reconnu dans toute l'Europe.

Admission

Les conditions d'admission diffèrent selon les hautes écoles. Avec un diplôme de maturité suisse, l'entrée aux hautes écoles est garantie. Les certificats étrangers de fin d'études ne sont pas automatiquement reconnus. Pour l'admission à des études, on s'adresse directement à la haute école (université/haute école spécialisée) dans laquelle on souhaite étudier. En général, de très bonnes connaissances de l'allemand sont requises. Une exception est faite pour les études dispensées entièrement en anglais. Le service d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung) informe gratuitement sur les diverses possibilités au niveau tertiaire.

Formation professionnelle supérieure

À côté des hautes écoles, on trouve en Suisse une formation professionnelle supérieure (höhere Berufsbildung), une voie de choix pour la formation continue. Elle permet aux professionnels et professionnelles de se spécialiser et d'approfondir leurs connaissances professionnelles, ainsi que la prise en charge de tâches de direction. L'enseignement professionnel supérieur se rattache à la formation professionnelle de base (apprentissage, Berufslehre). Il n'est pas nécessaire de posséder une maturité. Le service d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière informe gratuitement sur les diverses possibilités.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselstadt.ch/fr/ecole-et-formation/universites--hautes-ecoles-specialisees

Reconnaissance des diplômes

Les diplômes et certificats de fin d'études étrangers ne sont pas toujours valides en Suisse. Dans certaines circonstances, il est donc possible de faire reconnaître son diplôme. Cela est même indispensable pour certaines professions

Reconnaissance

En Suisse, les personnes qui possèdent un diplôme étranger peuvent, sous certaines conditions, engager une procédure de reconnaissance. Grâce à cette procédure de reconnaissance, on déclare que le diplôme ou le certificat de fin d'études étranger est équivalent à un diplôme ou à un certificat de fin d'études suisse. Pour les professions réglementées (p. ex., le personnel de soins, les enseignantes et enseignants, etc.), cette reconnaissance est même indispensable. En fonction de la profession ou de la formation, différents services sont responsables de la reconnaissance. La procédure de reconnaissance est payante. Les informations peuvent être obtenues auprès du Point de contact national pour la reconnaissance des diplômes (Nationale Kontaktstelle für Diplomanerkennung) ou auprès du service d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung).

Attestation de niveau

Pour les professions qui ne sont pas réglementées, il n'est pas nécessaire de faire reconnaître le diplôme ou le certificat de fin d'études afin de pouvoir travailler en Suisse. Pour ces professions, il est possible de demander une attestation de confirmation de niveau (Niveaubestätigung). Celle-ci montre la valeur du diplôme étranger dans le système éducatif suisse. L'attestation peut être utile lors d'une recherche d'emploi. Toutes les informations concernant l'attestation de niveau sont fournies par le Point de contact national pour la reconnaissance des diplômes (Nationale Kontaktstelle für Diplomanerkennung) ou par le service d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung).

Repasser le certificat de fin d'étude

Les adultes bénéficiant d'une expérience professionnelle, mais sans diplôme ou certificat de fin d'études reconnu peuvent passer le certificat de fin d'études suisse d'une formation professionnelle initiale ou d'une formation professionnelle supérieure. Le processus dépend de la formation, de l'expérience professionnelle et de l'âge. Dans tous les cas, de bonnes connaissances de l'allemand sont nécessaires (Niveau B1/B2 selon le CECR). Les personnes intéressées peuvent se renseigner et se faire conseiller gratuitement auprès du service d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière (Berufs-, Studien- und Laufbahnberatung). Quiconque passe un certificat de fin d'études améliore ses chances sur le marché du travail et accède aux formations en cours d'emploi.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselstadt.ch/fr/ecole-et-formation/reconnaissance-des-diplomes